

# Le FEI en quelque lignes





# En 21 ans d'activité, le FEI a soutenu presque 2 Million de PME\_\_

#### 1994

année de sa création. L'activité de prise de participations en capital risque a démarré en 1997

#### 2000

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) devient l'actionnaire majoritaire

#### **Actionnariat**

59.9% EIB, 28.1% CE, 30 institutions financières privées et publiques qui détiennent 12%

#### **Notation-AAA**

Le FEI est noté AAA par les plus importantes agences de notation, maintient une solide dotation en capital

# Le Fonds Européen d'Investissement («FEI»)





Le FEI est spécialisé dans le financement à risques pour l'entrepreneuriat et l'innovation dans l'UE

## **Aider**

les PME, les microentreprises et les régions européennes à innover et à croître en facilitant l'accès aux financements

# **Atteindre**

un double objectif: poursuivre les objectifs de l'UE ainsi que la viabilité financière

# Répondre

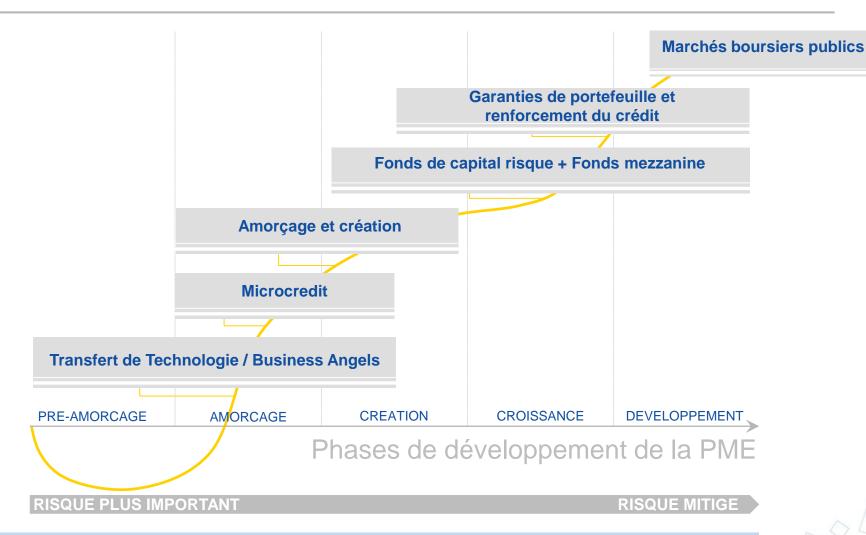
aux besoins du marché en agissant comme un investisseur contrecyclique, dans le cadre d'une conjoncture économique difficile

# Collaborer

avec des intermédiaires financiers dans les 28 pays de l'UE, de l'AELE et les pays candidats à l'adhésion

# Soutenir les PME et l'innovation sur toutes les phases de développement







# **Quelques Exemples**



#### Innovation in the Czech Republic: https://www.youtube.com/watch?v=1ldzvZp 3fNA





Innovation in Spain: <a href="https://www.youtube.com/watch?v=XxBAh3P">https://www.youtube.com/watch?v=XxBAh3P</a>

Innovation in Germany:

https://www.youtube.com/watch?v=LQ1Aq2 SriuE

<u>LqAo</u>





### La Garantie InnovFin



#### Portfolio of new SME debt finance



**EIF** shares 50% risk with the Financial Intermediary





# **Un Large Champ d'Application**

Éléments à financer (prêts à long terme et crédits-bails + lignes de crédit renouvelables ) :

Actifs corporels et incorporels

Fonds de roulement

Transmission d'entreprises

- Montant des prêts : min. 25 000 EUR max. 7,5 Mio EUR
- Durée des prêts : min. 1 an max. 10 ans
- Devises : EUR et devises locales





# **Un Tarif Très Compétitif**

#### Commission de garantie sur l'encours du prêt \*

#### **Dette Senior**

PME: 0,25 % p.a.

Petites ETI: 0,40% p.a.

#### **Dette Subordonnée**

PME: 0,5 % p.a.

Petites ETI: 0,65% p.a

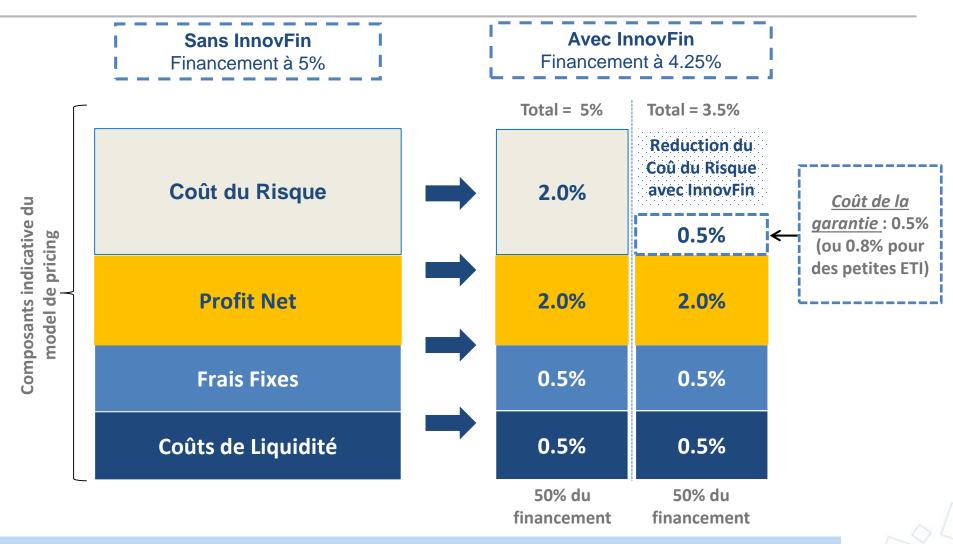
- Paiement par trimestre sur la base du solde de portefeuille moyen, ou d'avance (sur la base d'un tableau d'amortissement)
- L'intermédiaire est tenu de transférer l'avantage financier aux PME et aux petites ETI à travers un taux d'intérêt réduit

<sup>\*</sup> Pour une garantie de 50%



# EUROPEAN INVESTMENT FUND

## Transfert de Bénéfice







# **InnovFin: Des Avantages Pour Tous**

#### Intermédiaire

Réduction du capital règlementaire

Rendement du capital plus élevé

Tarification concurrentielle des prêts

Le bénéficiaire (PME ou ETI)

Accès renforcé aux financements

Souplesse de financement

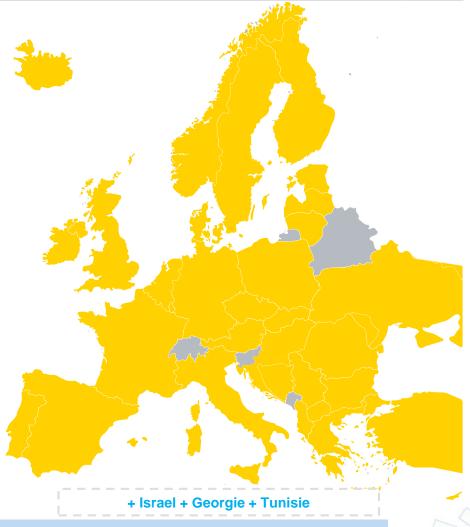
Coûts de financement réduits





# Distribution InnovFin en Europe

- 215 applications
  - 196 garanties (dont 2 exclusivement pour de la dette subordonnée)
  - 19 contre-garanties
- 172 contracts de guaranties signés (multiple intermediaries under umbrella applications)
  - couvrant 41 pays
  - Pour un total de EUR 8.87bn de garanties
  - Supportant prés de EUR 19.09bn of prêts/ leases á des PME et petites ETI innovantes





# **Contreparties InnovFin**











Engagement en garantie du FEI superieur à EUR 1,5bn, supportant près de EUR 4bn d'investissements











### **Contact**



European Investment Fund

37B, avenue J.F. Kennedy

L-2968 Luxembourg

T: (+352) 24851

www.eif.org



#### **Paul Samsonoff**

Senior Structured Finance Manager

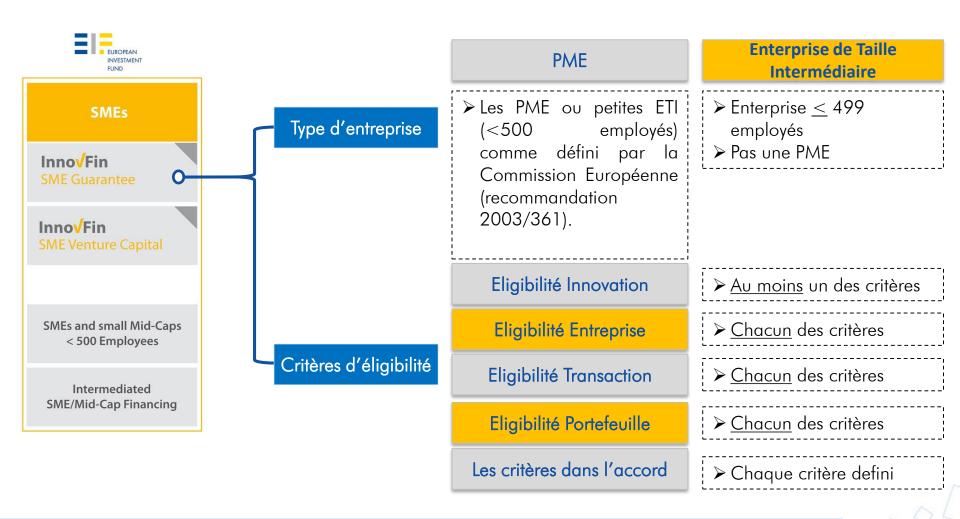
Phone: (+352) 248 581 587 email: p.samsonoff@eif.org















Le destinataire final (soit une PME ou une petite ETI) a l'intention d'utiliser les fonds pour investir dans la production, le développement ou la mise en œuvre (i) de produits, procédés ou services nouveaux ou substantiellement améliorés, ou (ii) de méthodes de production ou de livraison, ou (iii) procédés organisationnelles innovants (y compris les business plans).

Où il y a un risque d'échec technologique, industriel ou commercial et ces risques d'échec sont attestés par un <u>expert</u> externe; Le destinataire final est opérationnel depuis moins de 12 ans, avec une croissance annuelle moyenne du personnel ou du chiffre d'affaires supérieure à 20% sur une période de 3 ans. Le destinataire final doit disposer d'au moins dix employés au début de la période d'observation.

"Entreprise à croissance rapide";

De destinataire final opère sur un marché depuis moins de 7 ans, dont les coûts de R&I représentent au moins 5% de ses coûts d'exploitation totaux, dans au moins l'une des 3 années précédant la demande de prêt.

➤ Dans le cas d'un Bénéficiaire Final (par exemple start-up) sans historique financier, le calcul est effectué en utilisant ses états financiers actuels; Le destinataire (soit un PME ou un ETI) final doit avoir <u>un potentiel d'innovation significatif</u> ou être une « entreprise à forte intensité de R&I ».

Ceci est évalué à l'aide de 11 souscritères supplémentaires:









- Les dépenses annuelles en R&I représentent au moins 20% du montant du prêt demandé
- <u>Condition</u>: le plan d'activités du destinataire final indique que l'augmentation des dépenses en R&I est au moins égale au montant de la transaction. demandé par le destinataire.
  - Le destinataire final dépensera au moins 80% de la transaction dans les activités de R&I.
  - <u>Condition</u>: les 20% restants doivent être dépensés pour couvrir les frais nécessaires pour permettre de telles activités.
  - Le destinataire final a reçu des subventions, des prêts ou des garanties (i) de programmes européens de R&I (Horizon 2020 / FP7) ou (ii) à travers leurs instruments financiers ("Joint Technology Initiatives" ou "Eurostars") ou (iii) des programmes régionaux / nationaux ou autres mesures de soutien à la recherche et l'innovation lors des 3 années qui précèdent sa demande.
  - > Condition: La transaction finale ne doit pas couvrir la même dépense.

Le destinataire (soit un PME ou un ETI) final doit avoir <u>un potentiel d'innovation</u>

<u>significatif</u> ou être une « entreprise à forte intensité de R&I ».





- ➤ Le destinataire final a été récompensé au cours des 24 derniers mois par un prix de R&D ou un prix de l'innovation, décerné par une institution de l'UE ou un organisme de l'UE.
- Condition: Preuve de la réception d'un prix d'innovation au cours des 24 derniers mois
- ➤ Le destinataire final a enregistré au moins un titre de propriété intellectuelle au cours des 24 derniers mois, et le but du prêt est de permettre l'utilisation de cette technologie.
- Condition: Le titre de la propriété intellectuelle pourrait être un brevet, un modèle d'utilité, un modèle déposé, une topographie des produits semiconducteurs, un certificat de protection complémentaire pour un produit de santé, un certificat d'éleveur ou un copyright de logiciel.
- Le destinataire final est une PME en phase de démarrage qui a reçu un financement au cours des 24 derniers mois d'un (i) investisseur en capital-risque ou d'un "business angel" ou (ii) un investisseur en capital-risque ou un "business angel" est un actionnaire du destinataire final.
  - > Condition: Preuve du financement reçu.

Le destinataire (soit un PME ou un ETI) final doit avoir <u>un potentiel d'innovation</u>
significatif ou être une « entreprise à forte intensité de R&I ».





- Le destinataire final nécessite un investissement de financement des risques (en vue de la production d'un nouveau produit ou de la commercialisation d'un produit sur un nouveau marché géographique) qui est supérieur ou égale à 50% de son chiffre d'affaires annuel moyen au cours des 5 dernières années
- Condition: Sur la base du "business plan" préparé en vue d'entrer sur un nouveau produit ou sur un nouveau marché géographique.
- Les coûts en R&I du destinataire final représentent au moins 10% de ses coûts d'exploitation totaux dans au moins l'une des 3 dernières années (ou états financiers courants si il n'y a aucun antécédent financier).
- Le destinataire final est une ETI et les coûts en R&I représentent (i) au moins 10% des coûts annuels d'exploitation totaux des trois dernières années ou (ii) au moins 15% pour au moins une des trois dernières années.

Le destinataire (soit un PME ou un ETI) final doit avoir <u>un potentiel d'innovation</u>
significatif ou être une « entreprise à forte intensité de R&I ».





- Le destinataire final a engagé des dépenses en R&I au cours des 36 derniers mois qualifiés par des organismes nationaux, régionaux ou institutionnels compétents, dans le cadre de mesures de soutien approuvées par la Commission Européenne pour encourager la R&I (exemple: Crédit Impôt-Recherche en France).
- ➤ <u>Condition</u>: L'organisme doit être indépendant de l'intermédiaire financier et du destinataire final, et la transaction finale couvre les dépenses incrémentales indiquées dans le "business plan" et pas celles déjà couvertes par les mesures susmentionnées.
- Le destinataire final a été désigné comme entreprise innovante au cours des 36 derniers mois.
- Condition: La désignation est faite par un organisme national, régional ou européen indépendant selon des critères accessibles au public, n'est pas limité pas une industrie en particulier, doit refléter au moins un critère d'éligibilité (sauf d) et la transaction finale du destinataire couvre les dépenses incrémentales.

Le destinataire (soit un PME ou un ETI) final doit avoir <u>un potentiel d'innovation</u>
significatif ou être une « entreprise à forte intensité de R&I ».